



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CESCAU  
Séance du 30 juillet 2020

-----

**Présents** : M. LAFITTE Hervé (Maire), M. MONLAU Alain, M. DIAS Gilles, M. FERREIRA DE MATOS Carlos, Mme DARZACQ Geneviève, Mme CAMDAVANT Stéphanie, Mme BEAUSSART Nadia, M. PEREIRA Carlos Manuel, M. BOIRON Cyrille, M. CARBILLET Gilles, Mme ALLIOD Hélène.

**Absents** : M. LAMOUREUX Sébastien, M. LACOSTE-LABRIT Philippe, Mme PIGEON Coralie. Mme LECOMTE Marie-France a donné procuration à M. le Maire.

**Secrétaire de séance** : M. BOIRON Cyrille.

\* \* \*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION QUI S'EST TENUE LE 2 JUILLET 2020.**

Approuvé à l'unanimité.

**VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX DU 15 JUILLET 2020.**

La commission retient la société Voltarium (moins-disant) au détriment de SLER, pour procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente pour une production de 36 KWC. Le devis après négociation s'élève à 37 200.00€ TTC, soit 31 000.00€ HT.

**SUPPRESSION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE A 25H HEBDOMADAIRES ET CRÉATION DE DEUX POSTES A 22H ET 8H.**

Délibération 2020-28

Pour une meilleure organisation du service, le Conseil municipal décide de créer et de recruter sur deux postes, l'un sur 22h et l'autre sur 8 h qui sera complété par les 5h du RPI.

MAIRIE DE CESCAU - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 27/07/2020			
	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal			
Attaché			
Rédacteur chef			
Rédacteur principal			
Rédacteur			
Adjoint administratif			
Agent administratif			
Adjoint au secrétaire de mairie			
Secrétaire de mairie	B ou C	1	25 heures
TOTAL		1	25 heures

MAIRIE DE CESCAU - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 19/09/2020			
	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal			
Attaché			
Rédacteur chef			
Rédacteur principal			
Rédacteur			
Adjoint administratif			
Agent administratif			
Adjoint au secrétaire de mairie	C	1	8 heures
Secrétaire de mairie	B ou C	1	22 heures
TOTAL		2	30 heures

Adoptée à l'unanimité.



## **PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE LA CRÉATION DE PARKINGS DE MIDI CHEZ DES PARTICULIERS.**

Délibération 2020-29

Décision d'octroyer une aide de 500 TTC par parking de midi.

Le nombre de particuliers « aidés » chaque année restant à l'appréciation du Conseil municipal en fonction des contraintes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

## **DÉCISION MODIFICATIVE.**

Délibération 2020-30

Abondement d'une somme de 800.00€ provenant du compte voirie 615231 vers le compte formation 6535, ce qui permettra aux élus d'accéder conformément à la loi à diverses formations.

Objets : DMI

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	-800,00		
6535 (65) : Formation	800,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Adoptée à l'unanimité.

## **FORMATION DES ÉLUS.**

Délibération 2020-31

Ces frais comprennent :

- les frais de déplacement (transport, restauration, hébergement)
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'écu et plafonnée à l'équivalent de une fois et demie la valeur horaire du SMIC dans la limite de 18 jours par élu et par mandat.

Le budget étant alors abondé comme vu dans la précédente délibération, les frais inhérents à la formation des élus peuvent être pris en charge par la collectivité, selon les modalités contenues dans la délibération 2020-31 intégrale.

## **ACQUISITIONS FONCIÈRES.**

Délibération 2020-32

Le Conseil Municipal :



DÉCIDE l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à Monsieur Patrick LAMARLERE :

Parcelle	Surface à acquérir	Chemin	Prix
A 542	2 a 64 ca	Lacassagne	396.00€
A 547	1 a 18 ca	Lacassagne	177.00€
A 449	4 a 12 ca	Turon	1.00€
A 470	3 a 56 ca	Turon	1.00€
A 492	70 ca	Turon	1.00€
A 536	65 ca	Turon	1.00€
A 543	1 a 35 ca	Turon	1.00€

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette acquisition et notamment d'établir l'acte authentique correspondant.

M. le Maire rappelle la règle en matière d'acquisition foncières :

- 1,50 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles A 542, A 547 situées sur la PVR Lacassagne
- pour 1'€ symbolique pour les parcelles passant dans le domaine public (A 449, A536, A470, A492 et A543) sur la VC Turon

Adoptée à l'unanimité.

### **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT A LA CLECT.**

Délibération 2020-33

La CLECT est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui se réunit 1 fois par an à la CCLO et qui règle les mécanismes de charges sur des transferts de compétences.

M. Alain MONLAU est désigné représentant, à l'unanimité.

### **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT CORDEF.**

Délibération 2020-34

M. Gilles CARBILLET est désigné Correspondant Défense, à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte-rendu du dernier Conseil syndical du RPI en date du 13 juillet 2020, par Mme Stéphanie CAMDAVANT.
- Vendredi 31 juillet, visite de la société SOCOTEC pour établir le RVRAT de l'extension de la salle polyvalente, en vue de la classification en catégorie 3 -ERP- de l'ensemble du bâtiment.
- Les travaux hydrauliques sur le chemin Lacassagne seront effectués par la SNATP, pour un montant de 27 488.40€ TTC. Pas de date précise, mais l'entreprise s'est engagée pour cet automne.
- M. le Maire fait part au Conseil municipal de son élection comme vice-Président au Syndicat eau et assainissement des trois cantons avec comme délégation « gestion du patrimoine & optimisation du rendement ».

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h50